

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

**Archives**

À l'agenda

Communiqués / Discours /  
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes  
pratiques

Sites d'intérêt

## **Bulletin de nouvelles** **sur la diversité des expressions culturelles**

Vol. 7, no 36, lundi 5 novembre 2007

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des  
expressions culturelles sont en cours !**

Mot de la rédaction :

L'équipe du Secrétariat à la diversité culturelle a le plaisir de vous annoncer la mise en ligne de la nouvelle version de son site Internet sur la Diversité culturelle. Comme vous serez à même de le constater, vous pouvez toujours y consulter les contenus riches et diversifiés que vous retrouviez sur la version précédente du site. Mais, plus encore, la refonte en profondeur que nous avons réalisée facilite grandement la navigation entre les différentes rubriques. En outre, nous avons ajouté un nouvel outil qui vous permettra d'effectuer une recherche, par mots clés, parmi l'ensemble des documents que nous mettons à votre disposition sur notre site web. Voici la nouvelle adresse du site Internet sur la Diversité culturelle : <http://www.diversite-culturelle.qc.ca>. Nous vous invitons à modifier vos signets pour y accéder rapidement.

Nous vous souhaitons une excellente visite sur notre site !

**DANS CE NUMÉRO :**

### **Suivi de la Convention**

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

### **Communiqués, discours, déclarations**

- Conférence du Secrétaire général de la Francophonie à Luxembourg sur le français dans les organisations internationales

### **Publications récentes**

- Projet de Règlement intérieur provisoire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Statistiques de la culture - L'économie de la culture et les activités culturelles dans l'UE27
- Le numéro de novembre 2007 du Bulletin « Coalitions en mouvement » est maintenant disponible

### **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – Questions de mise en œuvre!**

- La mise en œuvre et le suivi de la Convention sur la diversité des expressions culturelles : le défi d'une action concertée de la société civile, par Véronique Guèvremont

### **Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques**

- Programme de bourses 2007 pour les populations autochtones francophones

### Autres actualités d'intérêt

- Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine immatériel en Amérique latine (CRESPIAL)
- Musique et dialogue entre les cultures : symposium et concert

## Suivi de la Convention

### Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

C'est le 18 mars 2007, qu'est entrée en vigueur la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La première Conférence des Parties à cette Convention s'est déroulée du 18 au 20 juin 2007, à Paris (France), donnant ainsi le coup d'envoi à sa mise en œuvre.

Au moment d'écrire ces lignes, 73 États ont ratifié ce traité. Nous tenons à souligner que la Mongolie, le Mozambique, le Tadjikistan et le Kenya ont récemment déposé leurs instruments de ratification auprès de l'UNESCO et figurent désormais au nombre des États Parties à la Convention.

Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- « [Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?](#) » Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)
- [Documents de travail – Première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Ottawa \(Canada\), 10 au 13 décembre 2007](#)

Haut de la page 

## Communiqués, discours, déclarations

### Conférence du Secrétaire général de la Francophonie à Luxembourg sur le français dans les organisations internationales

Devant les membres de l'Association des Français en fonction dans les institutions internationales au Luxembourg (AFFIL), le 25 octobre 2007, le Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, a prononcé à Luxembourg une conférence sur « Le français dans les organisations internationales : le défi du multilinguisme ».

Au début de son intervention, M. Diouf a confié aux participants que son choix de leur parler du plurilinguisme dans les organisations internationales tient au fait « qu'il s'agit là d'une dimension essentielle de ce défi majeur pour l'avenir que constitue, en cette ère de mondialisation, la protection et la promotion de la diversité culturelle ».

D'entrée de jeu, le Secrétaire général a tenu à dissiper un malentendu. « L'inscription de la diversité culturelle et linguistique au rang des priorités de l'Organisation internationale de la Francophonie [OIF] ne saurait être interprétée comme un alibi pour masquer une unique obsession : la défense exclusive de la langue française. En défendant le français, nous entendons, plus largement, défendre le rayonnement de toutes les langues, a rappelé le Secrétaire général. » Illustrant son propos, M. Diouf a fait valoir les actions que son organisation mène au sein de l'espace francophone, en faveur des langues partenaires des pays membres de l'OIF. Entre autres, il a mentionné le rôle déterminant qu'a joué l'OIF en faveur de l'adoption de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

M. Diouf a par la suite tenu à exposer les motivations qui animent la Francophonie, des actions qu'elle déploie et des attentes qu'elle nourrit dans son combat en faveur de la diversité linguistique. Il a d'abord évoqué « la conviction qu'une langue ne saurait être réduite à sa fonction de communication entre les hommes ». Poursuivant sur le même thème, le Secrétaire général a déclaré : « (...) Une langue est aussi et surtout l'expression d'une culture, de modes de vie, de valeurs, de traditions, de croyances, et qu'elle véhicule par là-même une certaine représentation du monde. »

Partant de ces observations, M. Diouf estime qu'il faut dès lors en mesurer toutes les conséquences. « La conséquence, tout d'abord, que plurilinguisme et multiculturalisme sont interdépendants, et que la disparition du premier ne pourrait qu'entraîner, à terme, la disparition du second, avec le risque de voir s'exacerber les revendications identitaires. La conséquence, ensuite, de voir les langues perdre leur fonctionnalité dans certains champs essentiels de l'activité humaine: relations interétatiques, recherche, commerce, finances, enseignement supérieur. »

Le Secrétaire général a ensuite souligné qu'il est du devoir de chacun et de tous, soit des organisations internationales, des États, des individus, de préserver, respecter, aménager la diversité et la pluralité. Il estime que « (...) l'Union européenne a un rôle symbolique important à jouer aux yeux du reste du monde, et qu'elle aurait beaucoup à perdre à succomber aux sirènes d'une langue unique. »

Enchaînant, M. Diouf a déclaré : « C'est consciente de cet enjeu, consciente de la force d'influence que peuvent constituer les 14 États qui sont à la fois membres de l'OIF et de l'Union européenne - notamment depuis l'élargissement à l'Est pratiqué par nos deux institutions - que la Francophonie, avec l'aide du Luxembourg, de la Communauté française de Belgique, de la France, a mis en place un plan d'action spécifique. » Notre objectif, a-t-il souligné, « est d'aider les États de l'Union à former leurs experts au et en français, tant dans les représentations permanentes et les missions auprès de l'Union européenne à Bruxelles, que dans les administrations centrales et territoriales de ces pays, ou qu'au sein des Écoles nationales d'administration et des Instituts diplomatiques. 12 000 bénéficiaires sont, chaque année, concernés par ce programme. Nous avons, de la même façon, vocation à veiller à la place du français, dans toutes les grandes organisations internationales, qu'il s'agisse de l'ONU ou des organisations régionales, africaines notamment », a soutenu M. Diouf.

Rappelant que lors de la dernière Assemblée générale des Nations Unies, sur les 68 États membres ou observateurs de la Francophonie qui se sont exprimés au plus haut niveau, 28 seulement l'ont fait totalement ou partiellement en français, le Secrétaire général a déclaré : « C'est dire que la pratique du plurilinguisme au sein des organisations internationales dépend, aussi, grandement de la volonté politique des États à s'engager dans cette voie. À cet égard, nous attendons beaucoup du vademecum que les chefs d'État et de gouvernement ont adopté lors du dernier Sommet de la Francophonie à Bucarest. »

Par ce texte, rappelle M. Diouf, « ils s'engagent, en effet, à utiliser le français dans les organisations internationales aussi souvent que possible, sans pour autant se priver de l'usage de leur propre langue lorsque cette dernière jouit d'un statut de langue officielle ou de travail. Ils s'engagent, par ailleurs, à défendre, y compris par la revendication et la protestation, le statut de langue officielle et de travail de notre langue commune dans ces mêmes organisations. »

M. Diouf a ensuite déclaré : « Il revient désormais, à chacun de nos États membres de prendre les mesures appropriées pour une mise en œuvre effective de ce vademecum, si nous ne voulons pas en rester au niveau des déclarations d'intention. »

Pour prendre connaissance de l'ensemble des réflexions que M. Diouf a partagé sur la question du français dans les organisations internationales, nous vous invitons à lire la [version intégrale](#) (en français) de son discours.

**Source :**

- [Site Internet de l'Organisation internationale de la Francophonie](#)

Haut de la page 

**Publications récentes**

## **Projet de Règlement intérieur provisoire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**

Nous vous invitons à prendre connaissance du projet de Règlement intérieur provisoire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ce document est maintenant disponible (en anglais et en français) sur le site Internet de l'UNESCO. Vous le trouverez dans la liste des documents préparés en vue de la première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui aura lieu du 10 au 13 décembre 2007, à Ottawa (Canada).

**Source :**

- [Site Internet de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

## **Statistiques de la culture - L'économie de la culture et les activités culturelles dans l'UE27**

Le 29 octobre 2007, [Eurostat](#), l'Office statistique des communautés européennes, a annoncé la publication de « Statistiques de la culture - L'économie de la culture et les activités culturelles dans l'UE27 ».

Le communiqué de presse souligne que, pour la première fois, Eurostat a réuni les principales statistiques disponibles sur la culture, et comparables au niveau européen, dans une seule publication intitulée « Cultural Statistics ». Cet ouvrage comprend des chapitres sur l'emploi, les entreprises et le commerce extérieur ainsi que des données sur les dépenses culturelles et sur la participation à la vie culturelle.

Dans son résumé, Eurostat fait valoir les constats suivants : « La culture joue un rôle important dans le quotidien des citoyens européens. Hébergeant près de 300 sites culturels sur les près de 700 sites inscrits sur la liste de l'UNESCO, les 27 États membres de l'Union européenne possèdent un important patrimoine culturel. Le fait que l'emploi culturel occupait pratiquement 5 millions de personnes en 2005, soit 2,4% de l'emploi total dans l'UE27, montre l'importance que revêt la culture aujourd'hui. »

**Source :**

- [Europa - Communiqué de presse](#)

Haut de la page 

## **Le numéro de novembre 2007 du Bulletin « Coalitions en mouvement » est maintenant disponible**

Le numéro de novembre 2007 de « Coalitions en mouvement », le bulletin international des Coalitions pour la diversité culturelle, vient de paraître. En voici les faits saillants :

- La Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle est constituée à Séville
- La FICDC rencontre les ministres du réseau RIPC pour des échanges sur la mise en œuvre de la Convention
- Les Coalitions en réunion avec le groupe de travail de la Francophonie sur la diversité culturelle
- La Coalition sud-africaine accueille la conférence des organisations culturelles africaines du Commonwealth

Nous vous invitons à consulter ce numéro de « Coalitions en mouvement », sur le site Internet de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle, en versions [française](#), en [anglaise](#) et [espagnole](#).

**Source :**

- [Site Internet de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#)





## Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – Questions de mise en œuvre!

### La mise en œuvre et le suivi de la Convention sur la diversité des expressions culturelles : le défi d'une action concertée de la société civile, par Véronique Guèvremont

À l'aube de la première réunion du Comité intergouvernemental de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, qui aura lieu à Ottawa (Canada) du 10 au 13 décembre prochain, M<sup>me</sup> Véronique Guèvremont, professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval, à Québec, s'interroge sur le rôle de la société civile tant à l'égard de la mise en œuvre de cette convention que de son suivi.

Si la société civile a été un acteur important et reconnu dans la promotion de cette convention, notamment pour faire connaître ses principes et ses objectifs, de nouveaux défis se présentent à elle, parmi lesquels celui d'une action concertée au moment où le travail de mise en œuvre et de suivi de la Convention exigera des choix stratégiques sur les actions les plus pertinentes à entreprendre et sur les moyens appropriés pour les appuyer. Jusqu'à un certain point, dans la phase ayant mené à l'adoption de la Convention, la forte mobilisation des différents intervenants de la société civile derrière certains principes généraux pouvait palier une action relativement peu organisée. Ce n'est plus le cas, ne serait-ce que pour que la société civile s'assure d'être reconnue comme un interlocuteur par les instances nationales (États, gouvernements, commissions nationales pour l'UNESCO, par exemple) et internationales (au premier chef les organes directeurs de la Convention et l'UNESCO elle-même) qui auront à travailler sur la mise en œuvre et le suivi de la Convention. La multiplication des coalitions nationales pour la diversité culturelle comme leur regroupement récent en fédération internationale représenteraient dès lors une réponse éclairée face à cette nouvelle donne.

Dans son essai, l'auteure détaille donc le défi d'une action concertée de la société civile et suggère différentes pistes pour agir efficacement lors de la nouvelle étape amorcée avec l'entrée en vigueur de la Convention. Ces pistes sont présentées selon trois axes : opérationnel, coopératif et institutionnel. Nous remercions M<sup>me</sup> Guèvremont d'avoir accepté « notre défi » de développer cette question du rôle de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi de la Convention, rôle auquel nous attachons une importance capitale.

Vous trouverez, sur notre site Internet, la [version française](#)  de l'étude de M<sup>me</sup> Guèvremont. Nous préparons actuellement la traduction de cet ouvrage, en [anglais](#) , en [espagnol](#)  et en [arabe](#) .

## Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

### Programme de bourses 2007 pour les populations autochtones francophones

Du 5 au 16 novembre 2007, cinq boursiers francophones représentant leurs communautés autochtones visitent l'UNESCO et engagent un dialogue avec des spécialistes de programme sur des questions d'intérêt mutuel.

Le Programme de bourses pour les autochtones est organisé conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme. L'UNESCO précise que les représentants des communautés autochtones s'informent sur le travail de l'UNESCO, établissent des contacts directs avec des populations et organisations autochtones du monde entier, et s'informent sur leurs besoins et priorités essentiels. En retour, ajoute l'UNESCO, ils apportent de précieuses informations pour les programmes de l'Organisation et suggèrent de nouveaux moyens de développer son action.

Le communiqué de l'UNESCO annonce que les boursiers 2007 sont :

M. Richard Gabriel Bokodi, Baaka, République du Congo  
M. Boukherouf Belkacem, Kabyle, Algérie  
M<sup>me</sup> Latifa Douch, Amazigh, Maroc  
M<sup>me</sup> Julie Martel, Innu, Canada  
M<sup>me</sup> Hindou Oumarou Ibrahim, Mbororo, Tchad

En outre, une table ronde est organisée, au cours de laquelle les boursiers présentent leurs communautés et répondent aux questions du personnel de l'UNESCO.  
L'événement aura lieu au Siège de l'UNESCO, Salle XVI, 7 novembre 2007, de 11h00 à 13h00.

Contacts :

Susanne Schnuttgen  
Courriel : [s.schnuttgen@unesco.org](mailto:s.schnuttgen@unesco.org)

ou

Marta Jonsdottir  
Courriel : [m.Jonsdottir@unesco.org](mailto:m.Jonsdottir@unesco.org)

Source :

- [Site Internet de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

## Autres actualités d'intérêt

### Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine immatériel en Amérique latine (CRESPIAL)

Les 19 et 20 novembre 2007, à Quito (Équateur), la deuxième session du Conseil d'administration examinera et adoptera le programme d'activités du CRESPIAL pour 2008.

Des représentants du CRESPIAL et des pays membres - Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur et Pérou - participeront à cette réunion qui se tiendra au palais de la Circasiana, au siège de l'Institut du patrimoine culturel de l'Équateur, à Quito.

Le [CRESPIAL](#) est le premier centre régional, sous les auspices de l'UNESCO, dans le domaine du patrimoine vivant.

Source :

- [Nouvelle de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

### Musique et dialogue entre les cultures : symposium et concert

Le 26 novembre 2007, à Paris (France), se déroulera un symposium international qui abordera les questions liées aux dynamiques de l'expression et de la production musicales dans le contexte de la globalisation. Il est suivi d'un concert « Mélodie pour la paix. Rossini, mais pas seulement... »

L'UNESCO précise que la séance d'ouverture est suivie de trois ateliers simultanés consacrés aux thèmes suivants :

- Musique et expressions culturelles
- L'impact de la globalisation et de la commercialisation sur la musique en tant que patrimoine immatériel
- Comment la musique concourt-elle à la communication ?

Selon l'UNESCO, les trois ateliers élaboreront des recommandations et des conclusions, si possible sous la forme d'une déclaration, dans la perspective de leur présentation lors d'une conférence internationale sur ce thème à Boston (États-Unis d'Amérique) en 2008.

Le symposium sera suivi du concert intitulé « Mélodie pour la paix. Rossini, mais pas seulement... » interprété par l'orchestre philharmonique de Prague et un ensemble de musiciens traditionnels de différents registres et origines géoculturelles. Cette performance musicale présentera la première mondiale de Mélodie pour la Paix, une œuvre composée par le Professeur Antony Paul de Ritis de la Northeastern University de Boston. Ce concert multiculturel sera, d'autre part, donné à New York par les mêmes interprètes traditionnels le 3 décembre 2007, avec le concours cette fois de l'orchestre de St Luke's.

Ces événements sont organisés par l'UNESCO, en coopération avec la Northeastern University de Boston et l'Association Mélodie pour le dialogue des cultures (MDACA).

- Lieu du symposium : Siège de l'UNESCO, Salle X, 9h30 - 17h30, uniquement sur invitation;
- Lieu du concert : Siège de l'UNESCO, Salle I, 20h00, entrée payante.

Personne contact : Teresa Wagner  
Courriel : [t.wagner@unesco.org](mailto:t.wagner@unesco.org)

**Source :**

- [Communiqué de presse de l'UNESCO](#)

Haut de la page 